

PASSEPORT BIOMÉTRIQUE

+ 18
ANS

PRÉ DEMANDE

Une pré-demande peut être effectuée sur le site de l'ANTS : <https://ants.gouv.fr/>



UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS

Délais de RDV :
Septembre à Novembre : 2 à 3 sem.
Décembre à Mars : 4 à 5 sem.
Avril à août : 6 à 8 sem.

TIMBRES FISCAUX (timbre.impots.gouv.fr) 18 ans et + : 86 €

MERCI DE VOUS MUNIR IMPERATIVEMENT DES ORIGINAUX ET PHOTOCOPIES DES CARTES D'IDENTITE, PASSEPORTS ET JUSTIFICATIFS DE DOMICILE

PREMIÈRE DEMANDE

Carte d'identité en cours de validité ou expirée depuis - de 5 ans
ou
Copie intégrale de l'acte de naissance - de 3 mois
+ Justificatif de domicile et photo d'identité

DEMANDE SUITE A UNE PERTE OU UN VOL

CNI en cours de validité ou expiré depuis moins de 5 ans
ou
Copie intégrale de l'acte de naissance - de 3 mois
+ Justificatif de domicile et photo d'identité
+ déclaration de vol établie auprès de la gendarmerie ou de la police nationale

RENOUVELLEMENT

Ancien Passeport (original et photocopie)
ou
S'il est expiré depuis + de 5 ans :
CNI en cours de validité ou expiré depuis - de 5 ans
ou
Si les titres d'identité sont tous expirés depuis + de 5 ans ou dans le cas où il y a une différence entre la carte d'identité et le passeport, concernant le nom ou les prénoms : copie Intégrale de l'acte de naissance de - de 3 mois
+ Justificatif de domicile et photo d'identité

PHOTO D'IDENTITÉ : LES RÈGLES À RESPECTER

1 photo d'identité couleur, conforme aux normes, réalisée par un professionnel ou dans une cabine photo agréée.

 Toute photo datant de plus de six mois et non conforme aux conditions de prise de vue entraînera le rejet du dossier.

QUEL JUSTIFICATIF DE DOMICILE EST ACCEPTÉ

Sont acceptés les justificatifs suivants de moins de 1 an :
Facture d'électricité et de gaz, eau, internet avis d'imposition, taxe foncière...

Pour les personnes majeures hébergées chez leur parents ou par une tierce personne, apporter l'**original du justificatif de domicile de l'hébergeant**, l'**original ou la copie de son titre d'identité** ainsi qu'une attestation d'hébergement.

NOM D'USAGE : PIÈCES SUPPLÉMENTAIRES À FOURNIR

- Les femmes souhaitant **AJOUTER** pour la 1^{ère} fois leur nom d'épouse, doivent fournir un **Acte de Mariage** de moins de 3 mois
- Les femmes **divorcées** souhaitant **CONSERVER** leur nom d'épouse doivent fournir le **Jugement de divorce** les y autorisant.
- Les femmes **veuves** devront fournir un **Acte de décès**

 **BON À SAVOIR : Votre présence est obligatoire lors du dépôt de votre demande et lors du retrait de votre passeport. Il est également impératif de connaître les dates et lieux de naissance de vos parents.**

Service Etat Civil

37 rue André Le Bourblanc
78590 Noisy-le-Roi
01 30 80 08 30

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi
de 9h à 12h et de 14h à 17h
Samedi de 9h à 12h